

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/10/172

Objet : 172 - Marché n° VN24060 - Mission d'études de programmation pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société ARWYTEC,

Décide

De signer le marché n° VN 24060 - « Mission d'études de programmation pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie » avec la société ARWYTEC (mandataire du groupement), domiciliée au 69 Avenue du Maine, 75014 PARIS.

Le montant des prestations Tranche Ferme + 13 Tranches Optionnelles est de 63 700 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 30 octobre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241030-DM202410172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2024
Publication : 31/10/2024

Décision du Maire n°2024/10/172 du 30 octobre 2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

